

6. ATTESTATION PROFILES CLOISONS ALU + C-

Nous attestons de la sincérité des données devant être vérifiées relatives à l'empreinte carbone des profilés du site de **HYDRO EXTRUSION** à Puget-sur-Argens pour l'année **2025**, données établies conformément à la méthodologie du GFA (*Méthodologie de l'empreinte carbone de l'aluminium de 1^{re} et 2nde fusion et ses demi-produits - dernière version du 01/09/2021* ; complément par le courrier GFA/SNFA du 06/03/2024 et 27/11/2024).

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité et validité des données mentionnées :

- a) cohérence des données (type de billettes et/ou provenance ; empreinte carbone provenant de la phase filage) ;
- b) exactitude et exhaustivité des informations utilisées pour l'élaboration des données.

Les travaux menés lors de la vérification nous permettent de conclure que :

- la déclaration (données de production et consommations énergétiques associées) est reconnue **satisfaisante**, car elle est exempte d'inexactitude significative. Elle ne contient ni inexactitude, ni irrégularité non significative.

Empreinte carbone des Billettes :

- Cas des profilés Cloisons : approvisionnement suffisant en billettes $< 5,8 \text{ t eq CO}_2 / \text{t}$ (selon ACV ou billettes issues de seconde fusion) → **CONFORME** au référentiel « Cloisons »

Empreinte phase extrusion :

- Emissions $< 0,3 \text{ t eq CO}_2 / \text{t}$ de profilés en sortie d'usine (pour tous les profilés) → **CONFORME** au référentiel « Cloisons »

Par ailleurs, nous avons vérifié le % d'approvisionnement en Billettes recyclées pour le référentiel « Cloisons » : **> 40 % pour la période de l'année 2025** (approche Mass Balance, Rolling average ; pour justification relative à l'eco-modulation applicable aux redevables en France de la REP PMCB-Produits et matériaux de construction du bâtiment).

Les inexactitudes et/ou non-conformités non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées ci-après au § 6. Inexactitude(s) ou irrégularité(s) relevées : 0.

Le présent rapport est valable un an à compter de sa date d'émission définitive ci-dessous.

Pour **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**,

Le Vérificateur, auteur du présent rapport

Nom : **Emilien PARROT**

Signature :



Le : 18/02/2026

Pour le **GFA**,



Signature :



Le : 17/02/2026

Par sa signature, le GFA atteste que :

- le référentiel GFA cité est la dernière version en vigueur (01/09/2021),
- le présent rapport, pour la vérification réalisée par SOCOTEC ENVIRONNEMENT, répond aux exigences de vérification dudit référentiel.]